

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 31/10/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Vente d'une partie de parcelle communale dans le cadre du projet de restauration du MuhlKanal et du Hell laechel

N° DCM_114_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie
Service instructeur : Environnement
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

La Région Grand Est porte depuis quelques années un projet de restauration hydraulique du MuhlKanal, un ancien bras de l'Ill déconnecté de ladite rivière.

Différentes études et investigations préalables ont révélé la présence de sédiments pollués par des métaux lourds mais aussi d'une plante protégée (Leersie Faux-riz), dans la partie aval de ce bras. Compte tenu de ces éléments, le scénario initial qui prévoyait la reconnexion du MuhlKanal à l'Ill par l'aval a dû être modifié ; il a ainsi été décidé d'élargir la restauration à un fossé ceinturant la ville, le Hell laechel.

Ce nouveau projet consiste à redonner une fonctionnalité hydraulique et écologique à ces deux entités en les reconnectant entre elles, mais aussi à l'Ill (à l'amont du MuhlKanal) et au Dreiwasser (à l'aval du Hell Laechel), leur offrant ainsi une alimentation en eau plus pérenne. La fonctionnalité alluviale (inondations) du site reste inchangée.

Pour mener à bien ce projet, un tronçon du Hell Laechel, aujourd'hui comblé, doit être recreusé (cf. plan sommaire du projet). Pour ce faire, la maîtrise foncière par la Région des têtes de parcelles situées au sud du fossé s'avère nécessaire sur une largeur d'environ 10m pour permettre à la fois la réalisation du projet et l'entretien du fossé à l'avenir.

Trois propriétaires sont concernés par cette transaction foncière, dont la Ville de Sélestat pour la parcelle cadastrée en section 51 n°85. Il s'agit d'une prairie dont 7,75 ares seraient cédés à la Région pour un montant de 427 € (soit 55 €/are).

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent, il est proposé de statuer sur la vente à la Région Grand Est de 7,75 ares de la parcelle communale cadastrée en section 51 n°85, aux conditions indiquées, pour permettre la réalisation du projet de restauration du MuhlKanal et du Hell laechel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 15/10/2024

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

APPROUVE la vente à la Région Grand Est de 7,75 ares de la parcelle communale cadastrée en section 51 n°85, aux conditions indiquées, pour permettre la réalisation du projet de restauration du MuhlKanal et du Hell laechel.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant légal de signer l'acte administratif correspondant, ainsi que tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre de cette vente.

P.J : - Plan de localisation de la parcelle communale concernée par la vente
- Plan sommaire du projet

Adopté à l'unanimité
Ne prend pas part au vote :2

Madame Nadège HORNBECK, Madame Caroline REYS

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Guillaume VETTER-GENOUD

Projet de restauration du Muhlkanal et du Hell laechel Plan de localisation de la parcelle communale concernée par la vente

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241104-DCM_114_2024-DE



Parcelle communale cadastrée en section 51 n°85



Partie de parcelle communale (7,75 ares) faisant l'objet d'une vente à la Région Grand Est

